

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement de la fête de Noël

ARRETONS

Article 1^{er}

La circulation sera interdite dans l'avenue Abbé Parésys et sur la place de l'église **le vendredi 22 décembre 2017 de 18h00 à 20h00**. La circulation sera fermée en totalité et le stationnement sera supprimé sur cette zone pendant toute la durée de la manifestation.

Une déviation sera mise en place.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- DK BUS

chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir la population.

A SPYCKER, le 23 novembre 2017.

Le Maire,
M. Jean-Luc GOETBLOET

